



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 2 avril 2024</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 15 avril 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p><b>Etaient représentées :</b> Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Caroline BRULEY</p>
--	---

**Délibération n°03**

**Rapporteur : M. Franck LOMBARD**

**Objet : Définition du nombre d'Adjoint au Maire**

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum.

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 25 mai 2020 qui fixe à huit le nombre des Adjointes au Maire de la commune.

Vu la démission de Monsieur Emmanuel LOMBARD, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, de ses mandats de Conseiller municipal et Adjoint au Maire, acceptée par Monsieur le Préfet et effective en date du 8 février ;

Il est proposé de maintenir le nombre d'Adjointes au Maire à huit conformément au procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le maintien du nombre d'Adjointes au Maire à huit conformément au procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408\_DE03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire